

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## SICMA AERO SEAT

### Equipements Sièges PNC (anciennement FARNER)

Pose de caches de protection (ATA 25)

#### **1. MATERIELS CONCERNES**

La présente consigne de navigabilité concerne les sièges personnels navigants commerciaux FARNER des séries 150 type FN et 151 type WN toutes références (P/N), tous numéro de série (S/N).

Ces sièges, identiques aux sièges SICMA des séries 150 et 151 objets de la consigne 98-341(B) R1, portent une plaque d'identification constructeur FARNER, car il y avait initialement deux fabricants pour un produit identique, SICMA et FARNER. FARNER ayant stoppé sa production, le suivi de navigabilité des sièges FARNER est à ce jour assumé par SICMA AEROSEAT.

Ces sièges sont notamment installés sur certains avions AIRBUS INDUSTRIE A320, mais peuvent éventuellement être installés sur d'autres avions.

#### **2. RAISONS**

Le mécanisme au dos du siège a un interstice où un enfant peut se coincer les doigts et se blesser en essayant de déplier le siège.

Le but de cette consigne est de rendre impérative la pose de caches masquant cet interstice et ainsi d'éviter tout contact avec le mécanisme de repli du siège.

#### **3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION**

Avant le 31 mars 1999, installer sur chaque siège concerné deux caches P/N 160100-49 en respectant les instructions données au paragraphe 2 de l'un des Services Bulletins SICMA AERO SEAT :

- ◇ Service Bulletin SICMA AEROSEAT 150-25-036
- ◇ Service Bulletin SICMA AEROSEAT 151-25-037

et remplacer la plaquette d'identification actuelle par une nouvelle, selon les instructions du paragraphe 3 du Service Bulletin.

#### **Note : Méthodes alternatives de conformité**

Pour les avions AIRBUS INDUSTRIE A320, l'application du Service Bulletin AIRBUS INDUSTRIE A320-25-1208 Révision 1 est accepté comme méthode alternative de conformité à la présente Consigne de Navigabilité.

**4. REFERENCES**

SICMA AERO SEAT Service Bulletin 150-25-036  
SICMA AERO SEAT Service Bulletin 151-25-037  
AIRBUS INDUSTRIE Service Bulletin A320-25-1208 R1.

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 23 JANVIER 1999**